

Mise en ligne : 12 août 2014.
Dernière modification : 5 septembre 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

RADIO-INDOCHINE (« RADIO-SINDEX »),
Haïphong.
Filiale de la SINDEX

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Sindex.pdf



Coll. Olivier Galand

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf

SOCIÉTÉ RADIO-INDOCHINE

Société anonyme au capital de 3.150.000 francs
divisé en 31.500 actions de 100 francs chacune
Statuts déposés en l'étude de M^e Nouqué, notaire à Toulouse
[le notaire de la SINDEX]

Droits de timbre acquitté par
abonnement.
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du
9 septembre 1928

Siège social : 1, rue Lefebvre, SAÏGON
Action de cent francs
au porteur
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : ?
Un administrateur « par délégation spéciale » (à droite) : ?
Imprimerie générale, Grenoble

L'inauguration à Haïphong de la première station de radiophonie
(*L'Écho annamite*, 23 février 1928)

Comme nous l'avons déjà annoncé, l'inauguration officielle du poste d'émission de la station de radiophonie Radio-Index a eu lieu le vendredi 10 février à Haïphong.

M. Trillat, chef de cabinet au gouvernement général, qui assistait à la cérémonie, a prononcé devant un appareil de la station, le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

« [...] Au moyen d'une longueur d'ondes de 87 mètre, avec une puissance de 2 kilowatts et demi, le poste que nous inaugurons se flatte de compter comme auditeurs tous les habitants de l'Indochine et de se faire entendre jusqu'en Australie. A raison de trois émissions par jour, il diffusera des concerts de musique vocale et instrumentale, des conférences, les nouvelles du monde entier, les cours commerciaux et des changes, que sais-je encore ? le carillon horaire, le bulletin météorologique, tout ce qu'il est permis aux hommes de savoir. [...] »

M. Charles Olivier, secrétaire général de la Index, qui prit ensuite la parole, s'exprima notamment en ces termes :

« Évoquons, un instant, le village annamite dans son cadre de verdure, la cainha du broussard perdue dans le bled, la maison du fonctionnaire dans sa province, la plantation lointaine.

La journée a été chaude, le travail dur, la pleine est vaste et solitaire autour des abris humains, le soir vient vite, la tristesse tombe avec la nuit. Mais l'heure des concerts Radio-Index a sonné. Toute communication n'est pas coupée avec le monde vivant et joyeux. Cela nous l'avons rêvé, nous l'avons voulu et nous le réalisons.

Dans cinq ans, nous voulons qu'on nous dise ; vous n'êtes pas seulement l'honneur et la prospérité de votre maison, mais vous êtes ici les grands amuseurs. Vous avez contribué à la santé morale de cette nation et vous avez ainsi servi la France, sa véritable amie. »

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'EXPORTATION
EN EXTRÊME-ORIENT

(*Le Journal des finances*, 24 février 1928)

La station de radiophonie que la Index est la seule à avoir installée dans notre colonie d'Extrême-Orient, à Haïphong, a été inaugurée, le vendredi 10 février à 18 heures.

Le directeur du cabinet des affaires politiques, qui avait été délégué par le gouverneur général par intérim de l'Indochine, a souligné, dans un brillant discours, les nombreux avantages de la radiophonie.

Le poste utilise une puissance de 2 kilowatts avec une longueur d'ondes de 91 mètres.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1928)

La Société Sindex a créé la Société Radio-Indochine au capital de 3.150.000 francs divisé en 31.500 actions de 100 francs. Ces actions et les 1.500 parts de fondateur vont être cotées en Bourse.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 décembre 1928)

[...] Et qui empêche le Cercle ou le grand hôtel Sala Kham [au Laos] d'avoir un appareil récepteur des ondes émises par Radio-Sindex [...]

La neuvième foire de Hanoï
par H. CUCHEROUSET
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 décembre 1928)

Par cette énumération, forcément incomplète, des échantillons de son stand, on voit que la Sindex a un vaste rayon d'action, en dehors des appareils de radiophonie vendus par la Sté Radio-Indochine, [...] qui reçoivent d'une façon parfaite les émissions de Haïphong, résultat de longues années de labeur et de frais considérables pour lesquels la Sindex n'a pas lésiné.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1929)

La Société Radio-Indochine poursuit actuellement, à Saïgon, d'importants travaux pour l'installation d'un poste de radio-diffusion à grande puissance muni des tout derniers perfectionnements et dont le rayon d'action s'étendra à tout l'Extrême-Orient et jusqu'en Europe.

La Société Radio-Indochine, qui exploite déjà un poste de radio-diffusion à Haïphong, est en train de compléter son organisation commerciale. Elle existe depuis 1926, mais sa grande activité ne date que de l'an dernier, lorsque le capital fut porté à 3.150.000 francs.

Nous félicitons le conseil d'administration de la société, et en particulier les vieux Indochinois comme MM. Simoni¹, Héraud² et Ballous³, qui en font partie, grâce à qui,

¹ Paul Simoni (1863-1931) : ancien résident supérieur au Tonkin reconverti dans les affaires.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Paul_Simoni_1863-1931.pdf

² René Héraud (1882-1929) : directeur de la Cie franco-asiatique des pétroles (Shell), président du Syndicat des planteurs de caoutchouc et du conseil colonial de la Cochinchine...

³ Paul Pierre Ballous : né le 23 novembre 1880. Entré dans l'administration indochinoise le 21 novembre 1912, administrateur adjoint de 2^e classe (1^{er} juillet 1919). Planteur d'hévéas à Loc-hung. Conseiller municipal de Saïgon. Directeur de la Société industrielle de Cochinchine (cycles, pousse-pousse et accessoires), en disponibilité de l'administration sans traitement (1^{er} février 1922), secrétaire de la chambre de commerce (nov. 1922), administrateur des Hévéas de Caukhoï (1925), administrateur délégué de la Sindex et administrateur de ses filiales Sindex-Nouveauté à Saïgon (1927) et Radio-Indochine à Haïphong (1928), des Huileries et raffineries d'Indochine (1939), conseiller colonial... Chevalier (1928), puis officier (1939) de la Légion d'honneur.

bientôt, nous pourrons « prendre Saïgon » et avoir, au coin du feu, les échos du jour de la rue Catinat.

DE TOUT UN PEU
(*Le Colon français républicain*, 23 mars 1929)

La société Radio-Indochine, dans une publicité parue chez nos confrères quotidiens, nous apprend qu'Amsterdam, Londres, Java, peuvent, chaque soir, être entendus, de 20 à 23 heures (concerts de musique vocale et instrumentale).

.....

Les privilèges
(*Le Colon français républicain*, 13 avril 1929)

LA SOCIÉTÉ « RADIO-INDOCHINE », direction 86, boulevard Paul-Bert à Haïphong, a été autorisée, par décision du gouverneur général de l'Indochine en date du 3 avril 1929, à importer, fabriquer et vendre en Indochine des appareils radio-électriques dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 février 1929.

À PROPOS DE L'OPÉRA ITALIEN À SAÏGON
(*Le Colon français républicain*, 28 mai 1929)

Dans *Le Colon français*, n° 502. du jeudi 23 mai 1929, j'ai écrit :
Comment se fait-il que *Radio-Indochine* n'ait pas saisi cette occasion pour faire entendre par toute l'Indochine le théâtre italien de signer CARPI à ses acheteurs d'appareils, plutôt que les disques *Colombia* ? Là, encore, manque d'initiative, ou insuffisance d'efforts parce que derrière l'entreprise se cache peut être la *subvention* qui tue l'énergie, l'initiative, le désir d'être premier inégalé, de conquérir le titre de champion du monde !

L'heure est venue pour le gouvernement de récompenser les efforts accomplis et non ceux que des malins (ayant toujours vécu de la subvention du budget des Poires) font entrevoir, comme FRANÇOIS DELONCLE venait nous montrer la lune à un mètre de distance.

Cette note m'a valu de M. LÉOPOLDI, chef de la station de Haïphong de la Société *Radio-Indochine*, une lettre recommandée. Mes lecteurs vont la lire, car elle débute par cette injonction : « Conformément à la loi », ce qui m'intimide toujours !

J'aurai pu, usant de la loi, en retrancher certains passages qui sont une attaque directe contre « mon ignorance de la T. S. F. » ; mais M. LÉOPOLDI aurait pu croire qu'il me faisait peur avec ses ondes courtes.

Je reconnais qu'il est un as de la T. S. F. J'ai pu le constater chez des amis qui lui ont acheté des appareils et n'ont jamais pu s'en servir ou très peu ; malgré qu'il ait tout fait pour tenter de faire leur éducation, comme il entreprend de faire la mienne, bien maladroitement. Heureusement, pour moi, M. LÉOPOLDI, *in fine* de sa lettre, me prie aimablement de me renseigner à ses bureaux toutes les fois qu'il me viendra à l'idée de parler de T. S. F. En termes élégants, cela veut dire : « Faites comme vos confrères, ne parlez. de T. S. F. que par mon organe puissant. » Eh bien, M. LÉOPOLDI je l'ai entendu, votre organe, j'ai écouté vos cours sur la T. S. F. que vous débitez le soir de 20 à 21

heures à votre station. Laissez-moi vous dire qu'ils sont enfantins, comme les explications de votre lettre qui voudraient prouver mon ignorance et vous présenter en éducateur de mes Lecteurs, ce à mon détriment. Je vous ai donné le droit de parler, souffrez que je réponde.

Je vous fais dire, non pas par votre station de T. S. F. mais par mon journal :

1° Que votre station de Saïgon n'existe pas encore ;

2° Qu'il n'y a pas de broadcasting à Saïgon ;

3° Que votre station est en voie d'aménagement ;

4° Que le poste proprement dit est actuellement en essais dans les laboratoires d'un grand constructeur parisien.

J'ai prouvé, contrairement à vos annonces mirifiques dans la presse d'Indochine, que le poste de Radio Saïgon n'est pas créé et qu'il ne se crée pas d'un coup de baguette ni d'un mauvais coup de plume, si on en parle trop en Bourse. Je suis bon garçon, constatez-le ; je reconnais que vous avez raison ; mais mes lecteurs, quelques-uns vos clients, affirmeront que je n'ai pas tort non plus.

Je ne m'imagine rien du tout. Je constate que vous n'êtes pas prêts, alors que, chaque jour, dans la presse locale, vous nous bourrez le crâne avec vos annonces où vous nous laissez croire que nous pouvons entendre les postes du monde entier.

J'étais de bonne foi en écrivant : « Comment se fait-il que Radio-Indochine n'ait pas saisi cette occasion pour faire entendre par toute l'Indochine le théâtre italien de signor Carpi à ses acheteurs d'appareil, plutôt que les disques Columbia ? » Je croyais à votre fable, et voici que vous me détrompez, en déclarant que je ne connais absolument rien à la T. S. F. Vous auriez dû écrire « que je n'entendais rien avec vos appareils » ; c'eût été plus exact, ou bien, comme vous le dites si bien, de « Conrard vous auriez dû garder le silence prudent » ou celui de vos appareils, moins impulsif que vous.

Je vous remercie aussi, pour mes lecteurs et moi, de m'informer que pour la retransmission d'un opéra d'une salle de spectacle, il faut l'autorisation de toutes les herbes de la Saint Jean... et payer les droits d'auteur. Nous nous en doutions bien un peu ; mais c'est peut être plus cher que les droits de retransmission des disques Columbia, et alors tout s'explique. La vie est si chère !

Mais, croyez-moi, ce n'est pas aussi compliqué que vous le prétendez pour un homme du métier, pour un as de la T. S. F. Si vous rencontriez des difficultés dans l'avenir, je pourrais vous prêter gracieusement les colonnes du *Colon français* afin de vous permettre de vaincre les résistances officielles.

Cependant, je les crois, par expérience, enclines à vous être agréable, certainement plus que vous avez voulu l'être envers moi. — H. T.

*

* * *

Haïphong le 21 mai 1929
Monsieur TIRARD,
directeur du journal le Colon français
20, rue Dominé, 20

E. V.

Monsieur le directeur,

Je vous prie d'insérer, conformément à la loi, l'article suivant, aux mêmes lieu et place, et avec les mêmes caractères d'imprimerie, que votre article paru en sixième page le 23 courant :

« Monsieur le directeur,

Comme suite à votre article paru en sixième page du *Colon français*, j'ai l'honneur de vous faire connaître en tant que représentant de la Sté Radio-Indochine, que je ne devrais répondre à votre article que par le silence, mais étant donné que celui-ci émane, à ce que je vois, d'une personne ne connaissant absolument rien à la T. S. F., je pense faire plaisir et œuvre d'éducateur en faisant connaître à vos lecteurs ce qui suit :

1° — Que pour retransmettre l'opéra de Saïgon, cher. Monsieur, il aurait d'abord fallu qu'il y ait l'existence d'une station de broadcasting dans cette ville. Or, de l'installation de cette station nous n'avons pour le moment que les pylônes et les bâtiments en voie d'aménagement.

2° — Le poste proprement dit est actuellement en essais dans les Laboratoires d'un grand constructeur parisien, car il faut bien penser que Radio-Saïgon qui aura 25 kilowatts de puissance et qui sera la quatrième station du monde, ne peut pas se créer d'un coup de baguette et encore plus difficilement d'un mauvais coup de plume. Radio-Indochine en assure tous les frais actuellement, et il est assez désagréable de constater qu'il peut y avoir en Indochine, des gens qui se permettent de critiquer et de dénigrer une grande œuvre française entreprise uniquement par des bonnes volontés et des techniciens pour le grand bien public, et qui n'aura coûté au public indochinois que l'effort d'en profiter.

Je dois, en outre, vous informer, monsieur le directeur, que pour la retransmission d'un opéra, d'une salle ou d'une manifestation quelconque, il est nécessaire de disposer, non seulement d'une station de broadcasting, mais avoir au préalable l'autorisation du gouvernement général, la collaboration du service des P. T. T. pour l'utilisation des lignes téléphoniques de ce service, l'assentiment et l'accord du directeur du théâtre, des artistes et du conseil municipal de Saïgon.

Vous verrez, par ce qui précède, monsieur le directeur, que cette chose est plus compliquée que vous ne vous l'imaginiez, et qu'il sera profitable pour vos lecteurs et pour vous même, de venir aimablement vous renseigner à nos bureaux toutes les fois qu'il vous viendra à l'idée de parler T. S. F.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

LA SOCIÉTÉ RADIO-INDOCHINE

Le chef de la station :

LÉOPOLDI

ON DIT

(*Le Colon français républicain*, 8 juin 1929)

.....
Que la caravelle corsaire commandée par le frégate MONGUILLOT — subrécargue FIESCHI ; maître de pont : FAUVEL, matelots : MASSIMI, CARON et *tutti quanti* — a refusé de prendre à Hondau le pilote BOUCHARD qui se proposait de la mener dans le port autonome de Haïphong ;

Que plainte a été portée contre ce pilote par le subrécargue FIESCHI au ministre de la Marine ROBIN, lequel a destitué le pilote BOUCHARD, en rappelant aux édiles haïphonnais que la caravelle corsaire du frégate MONGUILLOT arbore les armes de la ville de Paris (*Fluctuat nec mergitur*) « flotte mais ne sombre pas » !

Que la caravelle corsaire du frégate MONGUILLOT a été hissée par les gabiers du port autonome sur le slip de la Société des Transports fluviaux (SAUVAGE ET CIE) ;

Que le représentant de cette firme — à laquelle il consacre 365 jours de l'année (déclaration officielle à la réunion électorale du candidat LOVICHY ; M. Bovis travaille pour la Ville les années bissextiles seulement) — à cette occasion, a prononcé un

discours que la station Radio-Indochine de Haïphong s'est empressée de transmettre au monde entier ;

Que les représentants de la presse ont été largement arrosés de champagne, comme il convient en pareille circonstance.

(Les Archives commerciales de la France, 22 janvier et 28 février 1930)

PARIS. — Modification. — Société RADIO-INDOCHINE (Exploitation Sindex), siège à Toulouse, 69, allées Jean-Jaurès. — Transfert du siège à Paris, 8, Halévy. — 28 décembre 1929. — *Gazette du Palais*.

(Les Archives commerciales de la France, 3 mars 1930)

PARIS. — Dissolution. — 30 janv. 1930. — Soc. RADIO-INDOCHINE (exploitation Sindex), 8, Halévy. — Liquid. : M. Macron. — 30 janv. 1930. — *Gazette du Palais*.

ÉCHOS D'INDOCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 juin 1931)

Le 6 mai, le poste de M. Tirard, directeur du « Colon français » à Haïphong, a entendu tous les discours prononcés à l'occasion de l'inauguration de l'Exposition coloniale et il a nettement entendu jouer la « Marseillaise ».

Ce poste est un Kremer 3 lampes acheté à la liquidation de Radio-Sindex.

Après cela, on se demande pourquoi les gens du Tonkin ne peuvent téléphoner en France pour leurs affaires ?

LA RADIODIFFUSION EN INDOCHINE

LE POSTE DE RADIO-SAIGON

(L'Éveil économique de l'Indochine, 19 juillet 1931)

[...] À la fin de 1929, [...] nous exposons sommairement les buts qui s'offrent à notre Radiophonie coloniale et, en ce qui concerne particulièrement l'Indochine, le rôle, la situation et les besoins de ce prodigieux instrument de propagande.

Pour accomplir cette mission, nos moyens d'action étaient insuffisants, en dépit des louables efforts dus déjà à l'initiative privée (installation dès 1925 du poste d'émission de la Sindex à Haïphong). [...]

La Cie franco-indochinoise de radiophonie, fondée en 1929, [...] a racheté et mis en réserve le matériel de la Sindex à Haïphong [...].

Que fait-on pour la radio en Indochine ?

(La Revue du Pacifique, 15 janvier 1936)

.....

Depuis 1928, le poste d'Haïphong, créé et géré par la Sindex, représentait seul l'élément « Phonie » dans nos possessions d'Extrême-Orient. Ce poste, d'une très faible puissance (2 kw. antenne) et d'une longueur d'onde mal appropriée (320 m.), avait un rayon de portée très faible et une modulation assez défectueuse, ne permettant que peu d'auditions convenables, surtout dans le Sud du pays.

.....

Suite :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Radio-Saigon_1929-1939.pdf